

Postes

Quand le député de Brandon-Souris a parlé de la démocratie industrielle, j'étais tout à fait d'accord avec lui, et pour ce qui est des membres du Syndicat des postiers du Canada je m'efforce de les rencontrer, non pas forcément pour négocier, mais pour trouver des solutions à certaines difficultés qui nous rendent plus vulnérables face aux moyens de communication électroniques.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, les discours du ministre des Postes m'ont toujours intéressé vivement, mais il est train de démentir les discours qu'il a prononcés au Sault-Sainte-Marie et dans la circonscription de Nickel Belt. J'ai rencontré mes amis du Syndicat des postiers du Canada et je tiens à dire au ministre en toute honnêteté et en toute franchise que s'il était prêt à respecter l'entente conclue avec ce syndicat, ce dernier consentirait à s'asseoir à une table pour négocier un nouveau contrat.

● (1622)

Étant donné qu'il a reconnu le problème le plus important comme étant un problème de relations entre la direction et les postiers, est-il disposé à faire en sorte que la direction cesse de harceler un groupe de travailleurs, le Syndicat des postiers du Canada, en faisant, par exemple inscrire toutes sortes de nouvelles sur les babillards du groupe, surtout qu'il s'agit de textes déjà connus du public? Pourquoi persiste-t-il à laisser la direction toucher aux droits des travailleurs en cours d'emploi, à créer des frictions inutiles au moment où l'on cherche à négocier un nouveau contrat de travail? Voilà pour la première question. Peut-il assurer à la Chambre que la direction a reçu l'ordre de ne pas léser les droits de communication des dirigeants syndicaux avec les membres de leur syndicat?

Deuxièmement, maintenant que les tarifs postaux pour le courrier de la première classe et d'autres catégories ont été majorés, peut-il assurer à la Chambre et aux Canadiens que la direction des Postes honorera le contrat signé par le ministre précédent au sujet des changements technologiques et de l'obligation de donner un avis préalable lors de l'entrée en vigueur des changements, et qu'il cessera toute tentative pour contourner la convention?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la première question, j'ai écrit au président du Syndicat des postiers du Canada pour lui dire que le ministère des Postes avait toujours eu pour politique de laisser les représentants syndicaux et les membres communiquer entre eux. Je crois que le député monte un peu trop en épingle le cas de Winnipeg, un cas isolé sur 8,600 bureaux de poste. Si le député n'a rien d'autre à me signaler en plus de deux mois, je dirai que les choses vont très bien en fait.

Pour ce qui est de la deuxième question, les députés savent bien que nous avons respecté la convention collective qui est actuellement en vigueur et qui devait expirer le 30 juin. Le député n'ignore pas que nous avons respecté nos engagements, bien qu'il y ait eu des problèmes d'interprétation. C'est maintenant le moment, alors que les parties sont en train de négocier une nouvelle convention collective, d'éliminer autant que possible les désaccords qui peuvent être survenus par suite d'interprétations différentes. En fait, je tiens à signaler au député que lorsque nous avons négocié avec les postiers, nous n'avons pas uniquement négocié les termes de la convention collective, mais aussi les principes qui devront régir l'interprétation des articles de cette convention, de façon à éviter tout

malentendu. Nous ne risquons vraiment pas d'éprouver de difficultés avec les postiers pour ce qui est de l'interprétation à donner aux articles de leur convention collective.

Ce que nous nous appliquons à faire au cours de ces négociations, c'est à améliorer le climat des relations de travail avec les représentants du syndicat des postiers du Canada, afin d'écartier tout risque de différend qui pourrait surgir quant à l'interprétation. Nous avons fait quelque progrès. Le procédé est lent, mais, je l'ai dit au député, nous sommes infiniment patients. Le syndicat paraît également faire preuve de beaucoup de patience. Nos propres négociateurs des Postes—et non ceux du Conseil du Trésor, car le ministère des Postes s'est fait déléguer le pouvoir de négocier toutes ses conventions collectives—et les représentants syndicaux se réunissent aussi souvent que possible afin de s'entendre sur autant d'articles que possible. Jusqu'ici, à quelques exceptions près, les attitudes et le climat des négociations se sont remarquablement améliorés. Nous allons traverser la période des fêtes qui vient sans menace de grève. J'ai bien espoir que d'ici le tout début de la nouvelle année nous aurons réussi à conclure un contrat de travail avec le Syndicat canadien des postiers.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que nous devrions mettre fin aux questions avec le député de Villeneuve, suivi de ceux de Brandon-Souris et de Gatineau.

[Français]

M. Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, j'aurais peut-être une ou deux questions à poser à l'honorable ministre des Postes.

Tout d'abord, est-ce que le ministre des Postes pourrait dire, étant donné qu'il demande une augmentation des tarifs postaux, s'il va se plier une fois pour toutes aux revendications faites par certaines populations de régions éloignées, comme la région de Nord-Ouest québécois où les bureaux de poste présentement sont devenus inadéquats ou désuets à cause de l'augmentation de la population ou de l'augmentation du courrier qui se produit dans ces régions-là.

La deuxième question que je poserais est celle-ci: Est-ce que le ministre va se rendre aussi aux revendications faites par certains maîtres de poste qui depuis 8, 9 ou même 10 ans ont signé des baux à long terme, se rendra-t-il à leurs revendications pour demander un ajustement du prix de location de bureaux pour ces gens-là qui, eux, font tout ce qui est possible pour assurer un meilleur service à la population?

M. Blais: Je suis très heureux de pouvoir répondre à l'honorable député, parce qu'il a touché à des régions du Canada qui, en effet, lorsqu'il les identifie, démontrent l'aspect national du service des Postes. Vous savez, monsieur le président, ce qui arrive c'est que nos concurrents vont chercher du revenu dans chacun des grands centres en concurrence avec les Postes, alors qu'aux Postes nous essayons de faire du mieux que nous pouvons afin de desservir le total de la population du Canada.

Je participais justement vendredi à un lancement de timbre, et à des réunions avec des Inuit dans la région du Nord-Est de l'Arctique, région administrée par la région des Postes de la province de Québec. Or, le député connaît très bien la difficulté de desservir des régions nordiques telles que celles situées au nord du 60° parallèle. Mais les mêmes principes s'appliquent vis-à-vis du service que nous rendons à des régions telles que le Témiscamingue, l'Abitibi et tout le Nord-Ouest de la